

03.10.2008 - 11:12 Uhr

## **GastroSuisse - Protection contre le tabagisme passif: satisfaction retenue face au compromis - situation difficile de l'hôtellerie-restauration en perspective**

Zurich (ots) -

GastroSuisse salue, avec l'Union suisse des arts et métiers (USAM), hotelleriesuisse et la Fédération Suisse du Tourisme (FST), le fait que le Conseil national et les Conseil des Etats aient adopté aujourd'hui vendredi, lors des votes finaux, la loi sur la protection contre le tabagisme passif. Le compromis adéquat trouvé a sollicité beaucoup d'efforts. Il est le résultat de quatre années de travaux législatifs. La solution adoptée assure de manière générale la protection contre le tabagisme passif et esquisse des tentatives de prendre en considération les revendications légitimes de l'hôtellerie-restauration.

Malgré le compromis trouvé, la loi sur la protection contre le tabagisme passif qui a été adoptée restreint très fortement la liberté d'action des chefs d'établissement de l'hôtellerie-restauration. Nous regrettons que cette nouvelle loi permette aux cantons d'édicter des dispositions plus restrictives. Les représentants de l'hôtellerie-restauration et de l'économie du tourisme auraient salué une solution homogène nationale en faveur de la clientèle internationale. Les établissements dont la surface accessible au public est inférieure à 80m<sup>2</sup> pourront dorénavant être exploités, sur autorisation, en tant qu'établissements fumeurs. Très peu d'établissements de l'hôtellerie-restauration vont donc pouvoir profiter du compromis approuvé aujourd'hui.

L'hôtellerie-restauration sera à l'avenir confrontée à des baisses de chiffres d'affaires considérables et elle va devoir relever de grands défis entrepreneuriaux. Il sera donc d'autant plus important que le Conseil fédéral prévoie des solutions adaptées à la pratique, en particulier lorsqu'il s'agira d'édicter une réglementation sur la ventilation et de fixer la date de l'entrée en vigueur.

L'hôtellerie-restauration espère que les cantons vont faire preuve de modération lors de l'élaboration de leurs propres réglementations sur la protection contre le tabagisme passif.

Contact:

Union suisse des arts et métiers (USAM)  
Hans-Ulrich Bigler, Directeur  
Mobile: +41/79/285'47'09

GastroSuisse, Fédération de l'hôtellerie et de la restauration  
Blumenfeldstrasse 20  
8046 Zurich  
Marketing et communication  
Brigitte Meier-Schmid  
Tél. : +41/44/377'53'53  
Fax : +41/44/377'55'82  
E-Mail: [brigitte.meier@gastrosuisse.ch](mailto:brigitte.meier@gastrosuisse.ch)

hotelleriesuisse, l'association des entrepreneurs de l'hôtellerie suisse  
Monbijoustrasse 130  
3001 Berne  
Nora Fehr, Responsable Communication, Image et Branding  
Tél.: +41/31/370'42'80  
Fax : +41/31/370'43'26

E-Mail: [nora.fehr@hotelleriesuisse.ch](mailto:nora.fehr@hotelleriesuisse.ch)

Fédération Suisse du Tourisme (FST)

Mario Lütolf, Directeur

Tél.: +41/31/307'47'55

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100570838> abgerufen werden.